



Conseil de sécurité  
**Briefing sur l'Ukraine**  
**Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

New York, le 17 février 2023

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl  
Représentante permanente de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Je remercie le Sous-Secrétaire général, Monsieur Miroslav Jenča, et l'ancien Représentant spécial du Président en exercice du Groupe de contact trilatéral, Monsieur Martin Sajdik.

En devenant membres des Nations Unies, nous avons tous accepté d'adhérer à la Charte. L'un des principes de ce document est notamment la résolution des différends internationaux par des moyens pacifiques.

Un autre aspect fondamental de la Charte est son Chapitre VIII, à savoir l'importance du travail des organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a ainsi été fondée en 1975. L'OSCE a pris des mesures en vue d'une désescalade de la crise en Ukraine, notamment par le biais de la mission spéciale d'observation. Elle a ensuite réussi à répondre au conflit dans l'est de l'Ukraine qui a débuté en 2014 en facilitant la mise en œuvre des accords de Minsk. L'OSCE a lancé un processus afin d'assurer une poursuite du dialogue. En assumant la présidence de l'OSCE en 2014 et par la suite, la Suisse a été impliquée dans les efforts de la mission d'observation ainsi que dans les négociations et la mise en œuvre des accords de Minsk, adoptés et signés en septembre 2014 et le 12 février 2015.

Malgré les difficultés relatives à leur mise en œuvre, les accords de Minsk ont constitué une tentative visant à résoudre ce différend de manière pacifique – comme demandé par la Charte. Ils ont joué un rôle important dans la désescalade. Ce Conseil avait entre autres approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk à l'unanimité. En reconnaissant l'indépendance des « républiques populaires » de Louhansk et de Donetsk en février 2022 et en lançant quelques jours après une agression militaire contre l'ensemble du territoire d'Ukraine, la Russie a, comme son Président l'a lui-même déclaré, mis fin aux accords de Minsk. La Russie a recouru à la violence à grande échelle, en violation de la Charte de l'ONU et au mépris des principes de l'OSCE.

Madame la Présidente,

L'OSCE dispose de mécanismes et d'une expertise utiles en matière de suivi, de mesures de confiance, de sécurité et de vérification. Le personnel de sa Mission spéciale d'observation en Ukraine a apporté pendant des années une contribution importante en fournissant des informations objectives sur la sécurité, la situation humanitaire et les droits humains sur le terrain. L'OSCE a également contribué à améliorer la situation pour la population civile, en facilitant l'accès humanitaire aux personnes les plus touchées. La Suisse a soutenu le rôle de la mission et reste convaincue que son expertise est pertinente.

Rappelons aussi les principes fondateurs de l'OSCE, notamment l'objectif d'assurer les conditions dans lesquelles les peuples peuvent vivre dans une paix véritable et durable à l'abri de toute menace ou tentative contre leur sécurité. Nous encourageons donc l'engagement continu de l'OSCE, malgré les grandes difficultés auxquelles l'organisation est confrontée en raison de la guerre contre l'Ukraine. La Suisse soutient pleinement les efforts de la Présidence de l'Organisation exercée par la Macédoine du Nord.

Finalement, nous appelons la Russie à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Dans les territoires sous son contrôle, la Russie est tenue de respecter les obligations spécifiques qui lui incombent en tant que Puissance occupante en vertu du droit international humanitaire. De plus, un accès rapide, sans entraves et durable à l'aide humanitaire doit être garanti sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris dans les zones occupées. La Suisse ne reconnaît pas l'annexion de territoires ukrainiens déclarée par la Russie qui constitue une grave violation de droit international. Nous exigeons le respect de la pleine souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Je vous remercie.

Madam President,

I would like to thank Assistant Secretary-General, Mr. Miroslav Jenča, and the former Special Representative of the OSCE Chairperson-in-Office in Ukraine and in the Trilateral Contact Group, Mr. Martin Sajdik.

By becoming members of the United Nations, we all agreed to adhere to the Charter. One of the principles of that document is the resolution of international disputes by peaceful means.

Another fundamental aspect of the Charter is its Chapter VIII, namely the importance of the work of regional organizations in maintaining peace and security. As such, the Organization for Security and Cooperation in Europe was founded in 1975. The OSCE took steps to de-escalate the crisis in Ukraine, including through the Special Monitoring Mission. It then succeeded to respond to the conflict in eastern Ukraine that began in 2014 by facilitating the implementation of the Minsk agreements. The OSCE also initiated a process to ensure a continuation of the dialogue. By assuming the chairmanship of the OSCE in 2014 and thereafter, Switzerland was involved in the efforts of the observer mission as well as in the negotiations and implementation of the Minsk agreements, adopted and signed in September 2014 and on February 12, 2015.

Despite difficulties with their implementation, the Minsk agreements were an attempt to resolve this dispute peacefully - as called for by the Charter. They played an important role in de-escalation. Among other things, this Council unanimously approved the measures for the implementation of the Minsk agreements. By recognizing the independence of the "people's republics" of Luhansk and Donetsk in February 2022 and by launching a military aggression against the entire territory of Ukraine a few days later, Russia has, as its President himself stated, put an end to the Minsk agreements. Russia has resorted to violence on a large scale, in violation of the UN Charter and in disrespect for the principles of the OSCE.

Madam President,

The OSCE has useful mechanisms and expertise in monitoring, confidence-building measures, security and verification. The staff of its Special Monitoring Mission to Ukraine has made an important contribution for years by providing objective information on the security, humanitarian and human rights situation on the ground. The OSCE has also contributed to improving the situation for the civilian population by facilitating humanitarian access to those most affected. Switzerland has supported the role of the mission and remains convinced that its expertise is relevant.

Let us also recall the founding principles of the OSCE, in particular the objective of ensuring the conditions in which peoples can live in true and lasting peace, free from any threat or attempt against their security. We therefore encourage the continued commitment of the OSCE, despite the great difficulties the organization is facing due to the war against Ukraine. Switzerland fully supports the efforts of the OSCE Chairmanship held by North Macedonia.

Finally, we call on Russia to cease all military operations and to withdraw its troops from Ukrainian territory without delay. In the territories under its control, Russia is obliged to respect

its specific obligations as an occupying power under international humanitarian law. Furthermore, rapid, unimpeded and sustainable access to humanitarian aid must be guaranteed throughout the territory of Ukraine, including in the occupied areas. Switzerland does not recognize the annexation of Ukrainian territories declared by Russia; the annexation constitutes a serious violation of international law. We demand respect for the full sovereignty and territorial integrity of Ukraine.

Thank you very much.